SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN
« BRIGADE VERTE »
Château Waldner de Freundstein
92 rue du Maréchal de Latre de Tassigny

68360 SOULTZ
Tél. : 03.89.74.84.04 – Fax : 03.89.74.66.79

PROCES-VERBAL

N° **00303 / 2022** en date du **23/06/2022**

Réservé au destinataire

Affaire : Monsieur MATHIS Caspar 67600 MUTTERSHOLTZ

Exposé sommaire des faits : Abandon de tombe

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin, nous soussigné LE CALVÉ Anthony Garde Champêtre du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL du Haut-Rhin, dûment assermenté, revêtu de nos uniformes et insignes de nos fonctions, à la demande de Monsieur le Maire de la commune de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin) et conformément aux dispositions des articles L.2213-14, L.2542-10, R.2213-44 et R.2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREAMBULE

Le 23 juin 2022 à 10 heures 30, nous nous rendons au cimetière communal de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) afin de procéder à des constats d'abandon de tombes. Nous sommes accompagnés de Monsieur RENAUDET Michel, adjoint au Maire, et de Madame LION Anaïs, chargée d'Etat Civil à la Mairie.

CONSTATATIONS

Sur place, nous nous rendons à l'emplacement C5 10-11 au nom de MATHIS Caspar (1854-1918) et MATHIS Caroline née KLEDY (1854-1927). Aucun descendant ni successeur du concessionnaire n'est présent ni représenté malgré l'avis de visite pour constat d'abandon des concessions perpétuelles affiché en Mairie depuis le 20 mai 2022. Nous constatons également la présence d'un petit écriteau stipulant que cette tombe fait l'objet d'une procédure d'abandon.

Le soubassement du monument érigé sur cet emplacement est affaissé et la végétation n'est pas maîtrisée.

Nous prenons des clichés photographiques des lieux que nous joignons au présent.

CLOTURE

Au vu des faits relatés ci-dessus, il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Fait et clos à Soultz, le 18/07/2022.

Signatures

Destinataires
1 ex à Monsieur le Maire de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin)

1 ex aux archives de la Brigade

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

PHOTO N° 1

c5 10et11_klethi frau (2)

PHOTO N° 2

c5 10et11_klethi frau

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN
« BRIGADE VERTE »
Château Waldner de Freundstein
92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

68360 SOULTZ
Tél. : 03.89.74.84.04 – Fax : 03.89.74.66.79

PROCES-VERBAL

N° **00304 / 2022** en date du **23/06/2022**

Réservé au destinataire

Affaire : Monsieur RETTERER Kaspar 67600 MUTTERSHOLTZ

Exposé sommaire des faits : Abandon de tombe

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin, nous soussigné LE CALVÉ Anthony Garde Champêtre du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL du Haut-Rhin, dûment assermenté, revêtu de nos uniformes et insignes de nos fonctions, à la demande de Monsieur le Maire de la commune de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin) et conformément aux dispositions des articles L.2213-14, L.2542-10, R.2213-44 et R.2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREAMBULE

Le 23 juin 2022 à 10 heures 30, nous nous rendons au cimetière communal de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) afin de procéder à des constats d'abandon de tombes. Nous sommes accompagnés de Monsieur RENAUDET Michel, adjoint au Maire, et de Madame LION Anaïs, chargée d'Etat Civil à la Mairie.

CONSTATATIONS

Sur place, nous nous rendons à l'emplacement C5 2 au nom de RETTERER Kaspar (1819-1890) et RETTERER Barbara née SITTLER (1818-1879). Aucun descendant ni successeur du concessionnaire n'est présent ni représenté malgré l'avis de visite pour constat d'abandon des concessions perpétuelles affiché en Mairie depuis le 20 mai 2022. Nous constatons également la présence d'un petit écriteau stipulant que cette tombe fait l'objet d'une procédure d'abandon.

Le monument érigé à cet emplacement est couvert de mousse et de lichen.

Nous prenons un cliché photographique des lieux que nous joignons au présent.

CLOTURE

Au vu des faits relatés ci-dessus, il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Fait et clos à Soultz, le 18/07/2022.

Signatures

Destinataires
1 ex à Monsieur le Maire de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin)

1 ex aux archives de la Brigade

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

PHOTO N° 1

c5 2_sigwalt

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN
« BRIGADE VERTE »
Château Waldner de Freundstein
92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

68360 SOULTZ
Tél. : 03.89.74.84.04 – Fax : 03.89.74.66.79

PROCES-VERBAL

N° **00305 / 2022** en date du **23/06/2022**

Réservé au destinataire

Affaire : Monsieur SCHAEFFER Philipp 67600 MUTTERSHOLTZ

Exposé sommaire des faits : Abandon de tombe

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin, nous soussigné LE CALVÉ Anthony Garde Champêtre du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL du Haut-Rhin, dûment assermenté, revêtu de nos uniformes et insignes de nos fonctions, à la demande de Monsieur le Maire de la commune de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin) et conformément aux dispositions des articles L.2213-14, L.2542-10, R.2213-44 et R.2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREAMBULE

Le 23 juin 2022 à 10 heures 30, nous nous rendons au cimetière communal de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) afin de procéder à des constats d'abandon de tombes. Nous sommes accompagnés de Monsieur RENAUDET Michel, adjoint au Maire, et de Madame LION Anaïs, chargée d'Etat Civil à la Mairie.

CONSTATATIONS

Sur place, nous nous rendons à l'emplacement A5 10-11 au nom de SCHAEFFER Philipp (1807-1894), HIRN Magdalena (1807-1882). Aucun descendant ni successeur du concessionnaire n'est présent ni représenté malgré l'avis de visite pour constat d'abandon des concessions perpétuelles affiché en Mairie depuis le 20 mai 2022. Nous constatons également la présence d'un petit écriteau stipulant que cette tombe fait l'objet d'une procédure d'abandon.

Le monument érigé sur cet emplacement est recouvert de mousse et de lichen. Il est incomplet et l'édifice présente des signes d'affaissement notoire, il risque à terme de tomber. La végétation qui pousse au sol est dense et non maîtrisée.

Nous prenons des clichés photographiques des lieux que nous joignons au présent.

CLOTURE

Au vu des faits relatés ci-dessus, il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Fait et clos à Soultz, le 18/07/2022.

Signatures

Destinataires
1 ex à Monsieur le Maire de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin)

1 ex aux archives de la Brigade

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

PHOTO N° 1

a5 10et11_hartweg gustave (2)

PHOTO N° 2

a5 10et11_hartweg gustave

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN
« BRIGADE VERTE »
Château Waldner de Freundstein
92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

68360 SOULTZ
Tél. : 03.89.74.84.04 – Fax : 03.89.74.66.79

PROCES-VERBAL

N° **00306 / 2022** en date du **23/06/2022**

Réservé au destinataire

Affaire : Monsieur SCHAEFFER Philipp 67600 MUTTERSHOLTZ

Exposé sommaire des faits : Abandon de tombe

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin, nous soussigné LE CALVÉ Anthony Garde Champêtre du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL du Haut-Rhin, dûment assermenté, revêtu de nos uniformes et insignes de nos fonctions, à la demande de Monsieur le Maire de la commune de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin) et conformément aux dispositions des articles L.2213-14, L.2542-10, R.2213-44 et R.2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREAMBULE

Le 23 juin 2022 à 10 heures 30, nous nous rendons au cimetière communal de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) afin de procéder à des constats d'abandon de tombes. Nous sommes accompagnés de Monsieur RENAUDET Michel, adjoint au Maire, et de Madame LION Anaïs, chargée d'Etat Civil à la Mairie.

CONSTATATIONS

Sur place, nous nous rendons à l'emplacement C7 6 au nom de SCHAEFFER Philip (1831-1891) et SCHAEFFER Magdalena née SITTLER (1833-1894). Aucun descendant ni successeur du concessionnaire n'est présent ni représenté malgré l'avis de visite pour constat d'abandon des concessions perpétuelles affiché en Mairie depuis le 20 mai 2022. Nous constatons également la présence d'un petit écriteau stipulant que cette tombe fait l'objet d'une procédure d'abandon.

Le monument érigé à cet emplacement est couvert de mousse et de lichen. Nous constatons également qu'une partie de celui-ci est cassée et tombée au sol.

Nous prenons un cliché photographique des lieux que nous joignons au présent.

CLOTURE

Au vu des faits relatés ci-dessus, il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Fait et clos à Soultz, le 18/07/2022.

Signatures

Destinataires
1 ex à Monsieur le Maire de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin)

1 ex aux archives de la Brigade

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

PHOTO N° 1

c7 6_schaeffer philippe

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN
« BRIGADE VERTE »
Château Waldner de Freundstein
92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

68360 SOULTZ
Tél. : 03.89.74.84.04 – Fax : 03.89.74.66.79

PROCES-VERBAL

N° **00307 / 2022** en date du **23/06/2022**

Réservé au destinataire

Affaire : Monsieur SIEGWALT Gustave 67600 MUTTERSHOLTZ

Exposé sommaire des faits : Abandon de tombe

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin, nous soussigné LE CALVÉ Anthony Garde Champêtre du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL du Haut-Rhin, dûment assermenté, revêtu de nos uniformes et insignes de nos fonctions, à la demande de Monsieur le Maire de la commune de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin) et conformément aux dispositions des articles L.2213-14, L.2542-10, R.2213-44 et R.2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREAMBULE

Le 23 juin 2022 à 10 heures 30, nous nous rendons au cimetière communal de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) afin de procéder à des constats d'abandon de tombes. Nous sommes accompagnés de Monsieur RENAUDET Michel, adjoint au Maire, et de Madame LION Anaïs, chargée d'Etat Civil à la Mairie.

CONSTATATIONS

Sur place, nous nous rendons à l'emplacement B5-38,39 au nom de SIEGWALT Gustave (1862-1926), SIGWALT Fanny née HERTZOG (1868-1949), CONSTANS Fanny née SIGWALT (1897-1946), ENSMINGER Henri (1893-1959), ENSMINGER Berthe née SIGWALT (1894-1971). Aucun descendant ni successeur du concessionnaire n'est présent ni représenté malgré l'avis de visite pour constat d'abandon des concessions perpétuelles affiché en Mairie depuis le 20 mai 2022. Nous constatons également la présence d'un petit écriteau stipulant que cette tombe fait l'objet d'une procédure d'abandon.

Le monument érigé sur cet emplacement est recouvert de mousse et de lichen. Le soubassement de contour de la tombe est affaissé.

Nous prenons un cliché photographique des lieux que nous joignons au présent.

CLOTURE

Au vu des faits relatés ci-dessus, il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Fait et clos à Soultz, le 18/07/2022.

Signatures

Destinataires
1 ex à Monsieur le Maire de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin)

1 ex aux archives de la Brigade

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

PHOTO N° 1

b5 38et39_sigwalt fanny

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN
« BRIGADE VERTE »
Château Waldner de Freundstein
92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

68360 SOULTZ
Tél. : 03.89.74.84.04 – Fax : 03.89.74.66.79

PROCES-VERBAL

N° **00308 / 2022** en date du **23/06/2022**

Réservé au destinataire

Affaire : Monsieur SIEGWALT Jean Michel 67600 MUTTERSHOLTZ

Exposé sommaire des faits : Abandon de tombe

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin, nous soussigné LE CALVÉ Anthony Garde Champêtre du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL du Haut-Rhin, dûment assermenté, revêtu de nos uniformes et insignes de nos fonctions, à la demande de Monsieur le Maire de la commune de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin) et conformément aux dispositions des articles L.2213-14, L.2542-10, R.2213-44 et R.2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREAMBULE

Le 23 juin 2022 à 10 heures 30, nous nous rendons au cimetière communal de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) afin de procéder à des constats d'abandon de tombes. Nous sommes accompagnés de Monsieur RENAUDET Michel, adjoint au Maire, et de Madame LION Anaïs, chargée d'Etat Civil à la Mairie.

CONSTATATIONS

Sur place, nous nous rendons à l'emplacement A8 8-9 au nom de SIEGWALT Jean-Michel (1827-1868), SIGWALT Elisabeth née URBAN (1830-1867). Aucun descendant ni successeur du concessionnaire n'est présent ni représenté malgré l'avis de visite pour constat d'abandon des concessions perpétuelles affiché en Mairie depuis le 20 mai 2022. Nous constatons également la présence d'un petit écriteau stipulant que cette tombe fait l'objet d'une procédure d'abandon.

Le monument érigé sur cet emplacement est recouvert de mousse et de lichen. Le soubassement du contour est affaissé. La végétation qui pousse au sol est dense et non maîtrisée.

Nous prenons des clichés photographiques des lieux que nous joignons au présent.

CLOTURE

Au vu des faits relatés ci-dessus, il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Fait et clos à Soultz, le 18/07/2022.

Signatures

Destinataires
1 ex à Monsieur le Maire de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin)

1 ex aux archives de la Brigade

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

PHOTO N° 1

a8 8et9__sigwalt virgile (2)

PHOTO N° 2

a8 8et9__sigwalt virgile

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN
« BRIGADE VERTE »
Château Waldner de Freundstein
92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

68360 SOULTZ
Tél. : 03.89.74.84.04 – Fax : 03.89.74.66.79

PROCES-VERBAL

N° **00309 / 2022** en date du **23/06/2022**

Réservé au destinataire

Affaire : Monsieur SIGWALT Michel 67600 MUTTERSHOLTZ

Exposé sommaire des faits : Abandon de tombe

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin, nous soussigné LE CALVÉ Anthony Garde Champêtre du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL du Haut-Rhin, dûment assermenté, revêtu de nos uniformes et insignes de nos fonctions, à la demande de Monsieur le Maire de la commune de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin) et conformément aux dispositions des articles L.2213-14, L.2542-10, R.2213-44 et R.2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREAMBULE

Le 23 juin 2022 à 10 heures 30, nous nous rendons au cimetière communal de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) afin de procéder à des constats d'abandon de tombes. Nous sommes accompagnés de Monsieur RENAUDET Michel, adjoint au Maire, et de Madame LION Anaïs, chargée d'Etat Civil à la Mairie.

CONSTATATIONS

Sur place, nous nous rendons à l'emplacement B4-38,39 et 40 au nom de SIGWALT Michel, Urban, Felber. Aucun descendant ni successeur du concessionaire n'est présent ni représenté malgré l'avis de visite pour constat d'abandon des concessions perpétuelles affiché en Mairie depuis le 20 mai 2022. Nous constatons également la présence d'un petit écriteau stipulant que cette tombe fait l'objet d'une procédure d'abandon.

Le monument érigé sur cet emplacement est recouvert de mousse et de lichen. Une partie des pierres est devenue friable et présente des traces d'effritement.

Nous prenons un cliché photographique des lieux que nous joignons au présent.

CLOTURE

Au vu des faits relatés ci-dessus, il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Fait et clos à Soultz, le 18/07/2022.

Signatures

Destinataires
1 ex à Monsieur le Maire de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin)

1 ex aux archives de la Brigade

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

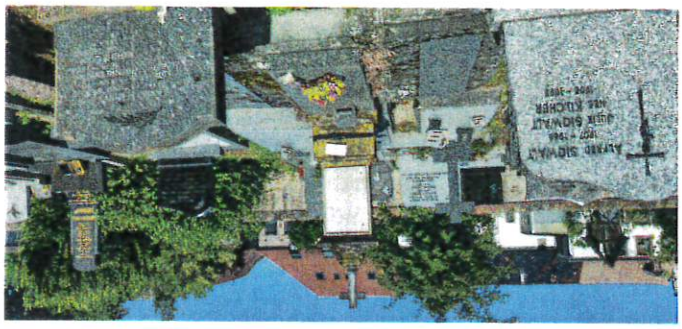

PHOTO N° 1

b4 383940_felber jakob (2)

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN
« BRIGADE VERTE »
Château Waldner de Freundstein
92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

68360 SOULTZ
Tél. : 03.89.74.84.04 – Fax : 03.89.74.66.79

PROCES-VERBAL

N° **00310 / 2022** en date du **23/06/2022**

Réservé au destinataire

Affaire : Monsieur SPINDLER Charles 67600 MUTTERSHOLTZ

Exposé sommaire des faits : Abandon de tombe

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin, nous soussigné LE CALVÉ Anthony Garde Champêtre du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL du Haut-Rhin, dûment assermenté, revêtu de nos uniformes et insignes de nos fonctions, à la demande de Monsieur le Maire de la commune de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin) et conformément aux dispositions des articles L.2213-14, L.2542-10, R.2213-44 et R.2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREAMBULE

Le 23 juin 2022 à 10 heures 30, nous nous rendons au cimetière communal de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) afin de procéder à des constats d'abandon de tombes. Nous sommes accompagnés de Monsieur RENAUDET Michel, adjoint au Maire, et de Madame LION Anaïs, chargée d'Etat Civil à la Mairie.

CONSTATATIONS

Sur place, nous nous rendons à l'emplacement C11 10 au nom de SPINDLER Charles (1871-1894). Aucun descendant ni successeur du concessionnaire n'est présent ni représenté malgré l'avis de visite pour constat d'abandon des concessions perpétuelles affiché en Mairie depuis le 20 mai 2022. Nous constatons également la présence d'un petit écriteau stipulant que cette tombe fait l'objet d'une procédure d'abandon.

Le monument érigé à cet emplacement est incomplet et la végétation qui pousse au sol est dense et non maitrisée.

Nous prenons des clichés photographiques des lieux que nous joignons au présent.

CLOTURE

Au vu des faits relatés ci-dessus, il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Fait et clos à Soultz, le 18/07/2022.

Signatures

Destinataires
1 ex à Monsieur le Maire de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin)

1 ex aux archives de la Brigade

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

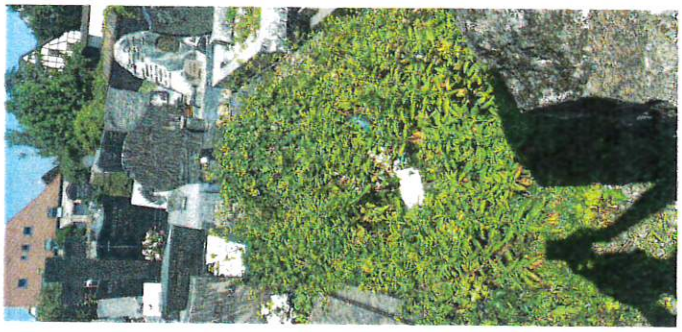

PHOTO N° 1

20220623_103755

PHOTO N° 2

c11 10_spindler charles (2)

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN
« BRIGADE VERTE »
Château Waldner de Freundstein
92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

68360 SOULTZ
Tél. : 03.89.74.84.04 – Fax : 03.89.74.66.79

PROCES-VERBAL

N° **00311 / 2022** en date du **23/06/2022**

Réservé au destinataire

Affaire : Monsieur URBAN Jacques 67600 MUTTERSHOLTZ

Exposé sommaire des faits : Abandon de tombe

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin, nous soussigné LE CALVÉ Anthony Garde Champêtre du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL du Haut-Rhin, dûment assermenté, revêtu de nos uniformes et insignes de nos fonctions, à la demande de Monsieur le Maire de la commune de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin) et conformément aux dispositions des articles L.2213-14, L.2542-10, R.2213-44 et R.2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREAMBULE

Le 23 juin 2022 à 10 heures 30, nous nous rendons au cimetière communal de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) afin de procéder à des constats d'abandon de tombes. Nous sommes accompagnés de Monsieur RENAUDET Michel, adjoint au Maire, et de Madame LION Anaïs, chargée d'Etat Civil à la Mairie.

CONSTATATIONS

Sur place, nous nous rendons à l'emplacement A8-24 au nom de URBAN Jacques-Alfred (1867-1884), URBAN Jacques (1831-1881). Aucun descendant ni successeur du concessionnaire n'est présent ni représenté malgré l'avis de visite pour constat d'abandon des concessions perpétuelles affiché en Mairie depuis le 20 mai 2022. Nous constatons également la présence d'un petit écriteau stipulant que cette tombe fait l'objet d'une procédure d'abandon.

Le monument érigé sur cet emplacement est recouvert de mousse et de lichen.

Nous prenons un cliché photographique des lieux que nous joignons au présent.

CLOTURE

Au vu des faits relatés ci-dessus, il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Fait et clos à Soultz, le 18/07/2022.

Signatures

Destinataires
1 ex à Monsieur le Maire de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin)

1 ex aux archives de la Brigade

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

PHOTO N° 1

a8 24_urban ursula

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN
« BRIGADE VERTE »
Château Waldner de Freundstein
92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

68360 SOULTZ
Tél. : 03.89.74.84.04 – Fax : 03.89.74.66.79

PROCES-VERBAL

N° **00272 / 2022** en date du **23/06/2022**

Gendarmerie de Marckolsheim

Reçu le
Signature

Affaire : Monsieur BECKER Chrétien

Exposé sommaire des faits : Abandon de tombe

L'an deux mille vingt-deux le quatre juillet à quatorze heures quarante minutes, nous soussigné LE CALVÉ Anthony Garde Champêtre du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL du Haut-Rhin, dûment assermenté, revêtu de nos uniformes et insignes de nos fonctions, à la demande de Monsieur le Maire de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) et conformément aux dispositions des articles L.2213-14, L.2542-10, R.2213-44 et R.2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Rapportons les faits suivants :

PREAMBULE

Le 23 juin 2022 à 10 heures 30, nous nous rendons au cimetière communal de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) afin de procéder à des constats d'abandon de tombes. Nous sommes accompagnés de Monsieur RENAUDET Michel, adjoint au Maire, et de Madame LION Anaïs, chargée d'Etat Civil à la Mairie.

CONSTATATIONS

Sur place, nous nous rendons à l'emplacement C4 9-10 au nom de BECKER Chrétien (1832-1889), BECKER Caroline née SCHIFFMANN (1840-1929), RINCK Auguste (1900-1962) et RINCK Berthe née SCHIFFMANN (1902-1979).

Aucun descendant ni successeur du concessionnaire n'est présent ni représenté malgré l'avis de visite pour constat d'abandon des concessions perpétuelles affiché en mairie depuis le 20 mai 2022.

Nous constatons également la présence d'un petit écriteau indiquant que cette tombe fait l'objet d'une procédure d'abandon.

Le soubassement du monument érigé sur cet emplacement est affaissé. Une végétation sauvage le recouvre.

Nous prenons un cliché photographique des lieux que nous joignons au présent.

Destinataires
1 ex à Monsieur le Maire de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin)

1 ex aux archives de la Brigade

CLOTURE

Au vu des faits relatés ci-dessus, il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.
Opérations funéraires (article 2213-14 du Code des Collectivités Territoriales)

Fait et clos à Soultz, le 18/07/2022.

Signatures

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

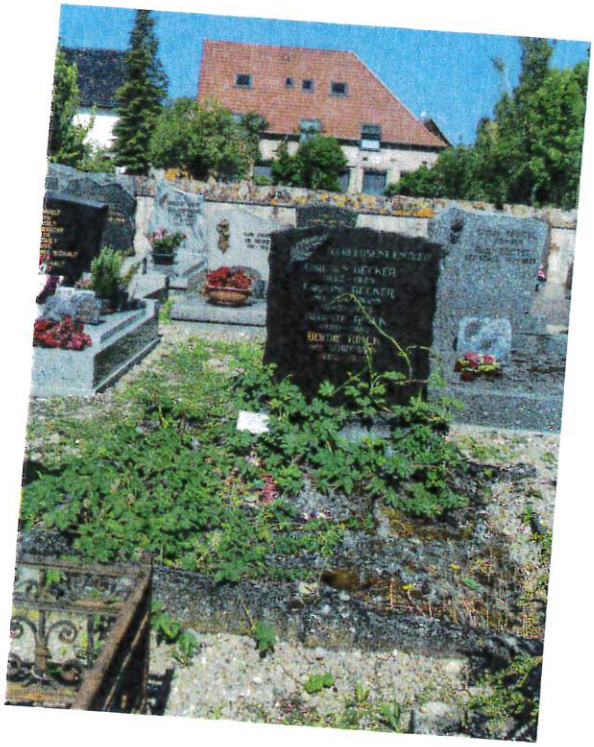

PHOTO N° 1

c4_9et10_berther_schiffmann[1]

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN
« BRIGADE VERTE »
Château Waldner de Freundstein
92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

68360 SOULTZ
Tél. : 03.89.74.84.04 – Fax : 03.89.74.66.79

PROCES-VERBAL

N° **00299 / 2022** en date du **23/06/2022**

Réservé au destinataire

Affaire : Monsieur GERSPACH Maurice 67600 MUTTERSHOLTZ

Exposé sommaire des faits : Abandon de tombe

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin, nous soussigné LE CALVÉ Anthony Garde Champêtre du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL du Haut-Rhin, dûment assermenté, revêtu de nos uniformes et insignes de nos fonctions, à la demande de Monsieur le Maire de la commune de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin) et conformément aux dispositions des articles L.2213-14, L.2542-10, R.2213-44 et R.2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREAMBULE

Le 23 juin 2022 à 10 heures 30, nous nous rendons au cimetière communal de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) afin de procéder à des constats d'abandon de tombes. Nous sommes accompagnés de Monsieur RENAUDET Michel, adjoint au Maire, et de Madame LION Anaïs, chargée d'Etat Civil à la Mairie.

CONSTATATIONS

Sur place, nous nous rendons à l'emplacement D3 4-5-6 au nom de GERSPACH Maurice (mort en 1859), BARRE August (1841-1894), BRAUN Joseph (1817-1858), BRAUN Louise née GERSPACH (1816-1895). Aucun descendant ni successeur du concessionnaire n'est présent ni représenté malgré l'avis de visite pour constat d'abandon des concessions perpétuelles affiché en Mairie depuis le 20 mai 2022. Nous constatons également la présence d'un petit écriteau stipulant que cette tombe fait l'objet d'une procédure d'abandon.

Le monument érigé sur cet emplacement est recouvert de mousse et de lichen. Certains édifices sont incomplets et la végétation pousse dessus. La croix surmontant la stèle au nom de BARRE August est cassée.

Nous prenons un cliché photographique des lieux que nous joignons au présent.

CLOTURE

Au vu des faits relatés ci-dessus, il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Fait et clos à Soultz, le 18/07/2022.

Signatures

Destinataires
1 ex à Monsieur le Maire de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin)

1 ex aux archives de la Brigade

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

PHOTO N° 1

20220623_103031

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN
« BRIGADE VERTE »
Château Waldner de Freundstein
92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

68360 SOULTZ
Tél. : 03.89.74.84.04 – Fax : 03.89.74.66.79

PROCES-VERBAL

N° **00301 / 2022** en date du **23/06/2022**

Réservé au destinataire

Affaire : Madame HARTWEG Salomé 67600 MUTTERSHOLTZ

Exposé sommaire des faits : Abandon de tombe

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin, nous soussigné LE CALVÉ Anthony Garde Champêtre du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL du Haut-Rhin, dûment assermenté, revêtu de nos uniformes et insignes de nos fonctions, à la demande de Monsieur le Maire de la commune de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin) et conformément aux dispositions des articles L.2213-14, L.2542-10, R.2213-44 et R.2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREAMBULE

Le 23 juin 2022 à 10 heures 30, nous nous rendons au cimetière communal de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) afin de procéder à des constats d'abandon de tombes. Nous sommes accompagnés de Monsieur RENAUDET Michel, adjoint au Maire, et de Madame LION Anaïs, chargée d'Etat Civil à la Mairie.

CONSTATATIONS

Sur place, nous nous rendons à l'emplacement B1-14 au nom de HARTWEG Salomé née SCHAEFFER (1834-1897). Aucun descendant ni successeur du concessionnaire n'est présent ni représenté malgré l'avis de visite pour constat d'abandon des concessions perpétuelles affiché en Mairie depuis le 20 mai 2022. Nous constatons également la présence d'un petit écriteau stipulant que cette tombe fait l'objet d'une procédure d'abandon.

Le monument érigé sur cet emplacement est recouvert de mousse et de lichen. Il présente également des signes d'affaissements notoires et risque à terme de tomber.

Nous prenons un cliché photographique des lieux que nous joignons au présent.

CLOTURE

Au vu des faits relatés ci-dessus, il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Fait et clos à Soultz, le 18/07/2022.

Signatures

Destinataires
1 ex à Monsieur le Maire de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin)

1 ex aux archives de la Brigade

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

PHOTO N° 1

b1 14_sigwalt rawl

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES
INTERCOMMUNAUX DU HAUT-RHIN
« BRIGADE VERTE »
Château Waldner de Freundstein
92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

68360 SOULTZ
Tél. : 03.89.74.84.04 – Fax : 03.89.74.66.79

PROCES-VERBAL

N° **00302 / 2022** en date du **23/06/2022**

Réservé au destinataire

Affaire : Madame LEHMANN Virginie 67600 MUTTERSHOLTZ

Exposé sommaire des faits : Abandon de tombe

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois juin, nous soussigné LE CALVÉ Anthony Garde Champêtre du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL du Haut-Rhin, dûment assermenté, revêtu de nos uniformes et insignes de nos fonctions, à la demande de Monsieur le Maire de la commune de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin) et conformément aux dispositions des articles L.2213-14, L.2542-10, R.2213-44 et R.2213-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREAMBULE

Le 23 juin 2022 à 10 heures 30, nous nous rendons au cimetière communal de la commune de MUTTERSHOLTZ (Bas-Rhin) afin de procéder à des constats d'abandon de tombes. Nous sommes accompagnés de Monsieur RENAUDET Michel, adjoint au Maire, et de Madame LION Anaïs, chargée d'Etat Civil à la Mairie.

CONSTATATIONS

Sur place, nous nous rendons à l'emplacement B1-20 au nom de LEHMANN Virginie (1872-1896). Aucun descendant ni successeur du concessionnaire n'est présent ni représenté malgré l'avis de visite pour constat d'abandon des concessions perpétuelles affiché en Mairie depuis le 20 mai 2022. Nous constatons également la présence d'un petit écriteau stipulant que cette tombe fait l'objet d'une procédure d'abandon.

Le monument érigé sur cet emplacement est recouvert de mousse et de lichen. Il est incomplet et une végétation dense pousse au niveau du sol.

Nous prenons un cliché photographique des lieux que nous joignons au présent.

CLOTURE

Au vu des faits relatés ci-dessus, il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Fait et clos à Soultz, le 18/07/2022.

Signatures

Destinataires
1 ex à Monsieur le Maire de MUTTERSHOLTZ 67 (Bas-Rhin)

1 ex aux archives de la Brigade

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

PHOTO N° 1

b1 20_sigwalt gustave